



DETERIORATION OU DEGRADATION D UN BIEN EN REUNION

Par **nyalababy**, le **04/11/2009** à **12:50**

Bonjour,

Je viens de recevoir une convocation à paraître au Tribunal de Grance Instance de Dijon pour détérioration ou dégradation - en réunion - d'un bien appartenant à la Mairie de Dijon.

Le fait s'est produit au mois de juillet 2007. Nous fêtions le départ d'un ami. Nous étions dans un état d'ébriété assez avancé lorsque 6 d'entre nous (2 filles + 4 garçons) avons décidé de nous rendre au Fort désaffecté de la Motte Giron pour admirer le levé de soleil et avoir une vue panoramique de la ville.

Nous n'avions aucune intention de dégrader quoique ce soit. Cependant, pour une raison inconnue 2 des garçons ont commencé à prendre des pierres et à les jeter. Les 2 filles, dont je fais partie, ont demandé à ce qu'ils cessent. Nous n'avions alors aucune idée sur le fait que le site était en cours de restauration. La police est arrivée car nous avons fait trop de bruit et nous avons été placé en cellule de dégrisement.

Je dois comparaître au mois de décembre et je ne sais pas exactement quel(s) risque(s) j'encours (amende, prison avec ou sans sursis, etc) et je ne sais pas comment me défendre. Je suppose que le fait de n'avoir rien fait et d'avoir demandé à ce qu'ils arrêtent ne suffit pas à m'innocenter du fait pour lequel nous comparaissons.

Pourvez-vous m'aider ?
D'avance merci.

Julie